

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	42
Votants par procuration	6
Absents	5
Total des votes	48

9. Autres domaines de compétences  
9.1 Autres domaines de compétences des communes  
et EPCI

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du 7 mars 2023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

**TITULAIRES PRESENTS** : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. GIRARD, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. DARMOIS, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, M. TIMON, Mme GAUTIER, M. LEFRANCOIS, Mme CABOT, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, Mme MONLON, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. COUREL, M. RUVEN, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, M. BOURNISIEU

**TITULAIRES EXCUSES** : M. LEROY, M. BONVOISIN, M. BARRE, Mme CLUZEL, M. VOSNIER, Mme DUVAL, M. BURET, Mme BINET, M. PLATEL

**SUPPLEANTS PRESENTS** : M. BESSARD, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, M. DUCLOS, Mme QUEVAL, Mme CACAUX, M. CHARPENTIER, Mme MONTIER

**PROCURATIONS** : M. LEROY à M. TIHY, M. BONVOISIN à M. DOUYERE, M. BARRE à M. MEAUDE, Mme DUVAL à Mme DUTILLOY, M. BURET à Mme LOUVEL, M. PLATEL à m. CHARPENTIER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : C. DE ANDRES

## N ° 17-2023 Détermination de tarifs pour la vente de prestations et d'objets par l'Office de tourisme

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et suite à la fin de la collaboration avec la SPL Terre d'Auge Attractivité, la gestion de l'office de tourisme est assurée en régie par la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle.

Aussi, afin de pouvoir assurer la continuité du service concernant les ventes de prestations de visites guidées et d'objets proposés par l'office de tourisme, il convient de déterminer de nouveaux tarifs et de les fixer.

Ces tarifs tiennent compte du service proposé et des coûts qu'ils engendrent.

*Aussi et au regard de ce qui précède,*

**VU** L'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'avis de la Commission Tourisme du 09 mars 2023,

**CONSIDERANT** la nécessité de participer par la CCPAVR des activités liées à l'office de tourisme

**CONSIDERANT** la nécessité d'organiser ladite activité

**CONSIDERANT** que la fixation des tarifs participe du bon fonctionnement de l'office de tourisme

Document de l'Inception en préfecture  
027-200065787-20230313-17-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2023  
Date de réception préfecture : 17/03/2023

*Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,*

➤ **DECIDE DE CREER** et **DE FIXER** les tarifs suivants :

Visites guidées assurées par le personnel de l'office de tourisme :

- ✓ Du lundi au samedi matin, minimum 10 personnes : 6 € / personne - 3 € / enfant (6-12 ans)
- ✓ Dimanche et jours fériés, minimum 10 personnes : 10 € / personne - 6 € / enfant (6-12 ans)
- ✓ Visites organisées dans le cadre du partenariat Caux Seine Tourisme : 70€ pour un groupe jusqu'à 15 personnes puis 6€ par personne
- ✓ Visite nocturnes (été) : 10 € / personne - 5 € / enfant (6-12 ans)

Ventes réalisées au sein de l'office de tourisme :

- ✓ Cartes postales : 2 € l'unité
- ✓ Passeport Gourmand : 60 € l'unité
- ✓ Guide du Routard de l'Eure : 12.90 € et 6.50€ (demi-tarif pour les partenaires touristiques)
- ✓ Livret de découvertes thématiques : 2 € l'unité – 1 € l'unité pour les groupes scolaires constitués.

Pont-Audemer, le 13 mars 2023

Le Président

qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL



Acte publié le 20.03.23

Accusé de réception en préfecture  
027-200065787-20230313-17-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2023  
Date de réception préfecture : 17/03/2023